

Promotion de la relève dans les arts visuels

Subsides aux espaces d'art

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia soutient les initiatives curatoriales en faveur d'artistes de la relève présentées dans des espaces d'art autogérés et dans de petites et moyennes institutions artistiques (ci-après espaces d'art). Elle encourage ainsi les premiers pas des jeunes artistes dans le monde de l'art et leur permet de faire de premières expériences en matière d'exposition. Les espaces d'art peuvent présenter une demande à Pro Helvetia soit sur la base d'un programme annuel, soit pour des subsides à des projets particuliers.

Pro Helvetia
Schweizer Kulturstiftung
Hirschengraben 22
CH-8024 Zurich
T +41 44 267 71 71
F +41 44 267 71 06
info@prohelvetia.ch
www.prohelvetia.ch

Critères d'encouragement

La mesure d'encouragement est conçue pour des projets à réaliser dans des espaces d'art avec des artistes de la relève au cours des cinq premières années de leur activité artistique professionnelle (comptées à partir de la fin de la formation professionnelle ou de la première présentation publique d'œuvres). L'âge limite pour un soutien est fixé à 35 ans.

Peuvent présenter une demande les espaces d'art situés en Suisse répondant aux critères suivants:

- innovation et indépendance dans l'approche curatoriale et/ou l'offre de médiation artistique;
- haute qualité du programme;
- activité d'exposition continue;
- expérience professionnelle reconnue d'au moins trois ans.

Dépôt des requêtes

Pro Helvetia n'accepte les demandes d'espaces d'art que par le biais de www.myprohelvetia.ch.

Les demandes sont à déposer pour le **1er mars** ou le **1er septembre**, mais au moins huit semaines avant la première date de la manifestation.

Composition du dossier pour programme annuel

- Description détaillée du concept curatorial et du programme;
- Programmes et plans de financement des deux dernières années, de l'année en cours et de l'année à venir;
- Informations relatives à l'espace d'art: histoire, orientation (concept général, positionnement en Suisse et év. international, objectifs);
- Biographies et documentation visuelle des artistes suisses de la relève connus au moment du dépôt de la requête.

Composition du dossier pour projets particuliers

- Documentation de projet;
- Documentation visuelle sur les jeunes artistes suisses participant au projet, y compris les CV's;
- Informations relatives à l'espace d'art: histoire, orientation (concept général, positionnement en Suisse et év. international, objectifs);
- Programmation annuelle de l'année actuelle et de l'année à venir.

Subsides

Le montant du subside est de CHF 5'000.- au maximum pour un projet particulier; pour un programme annuel soutenu par le biais d'une convention de prestations, il est de l'ordre de CHF 15'000.- maximum.

La Fondation peut verser des subsides pour des:

- frais de production;
- frais de transport et d'assurance;
- coûts de location d'appareils;
- frais de déplacement des artistes.

Tout soutien à des frais d'infrastructure ou d'exploitation est exclu.

Renseignements

Jelena Delic, Arts visuels, jdelic@prohelvetia.ch, T +41 44 267 71 71